

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENCIN  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2016**

L'an deux mil seize le premier février, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISSET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	25/01/2016
Présents :	19	Date d'affichage :	25/01/2016
Votants :	20	Date de publication	02/02/2016

**PRESENTS** : M Robert PARISSET – Mme Félicie CLAUDIN – M Bernard JULLIEN – Mme Audrey JULLIEN – M Jean-Louis CIANFARANI - Mme Marie DALMAS – M Christian TERSIGNI – Mme Annie-France ATTARD – M Martial AUJOLAS – M Georges BERNARD – Mme Véronique CONTY – Mme Vanessa DEVAUX – M Jean FOULIER – Mme Katia GOMES – Mme Maryline REVOLAT – M Pierre SERTIER – M Christophe SOULIER – Mme Andrée VACHER - M Patrick FARAULT -

**Absents** : M Philippe PORTAL - Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX

**Excusés** : M Régis BONNOT - M François ARPAIA donne procuration à M Jean FOULIER

Monsieur Christophe SOULIER a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h08**

Approbation à l'unanimité du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2015.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision n°2015-019 : Marché Réhabilitation Foyer Montagnon et Mise en accessibilité - avenant 1 Lot 8 « Electricité » : Avenant de 480,00 € HT (dépose et repose d'un ventilo convecteur)

Décision n°2015-020 : Marché Réhabilitation Foyer Montagnon et Mise en accessibilité - avenant 2 Lot 8 « Electricité » : Avenant de – 275,00 € HT (modification du type d'éclairage montée escalier)

Décision n°2015-003 : Marché Réhabilitation Foyer Montagnon et Mise en accessibilité - avenant 1 Lot 3 « Maçonnerie » : Avenant de -677,80€ HT (réagrégage du palier et décompte de travaux non réalisés)

Décision n°2015-022 : Travaux renforcement conduite eau potable – Prêt caisse des Dépôts – prise en compte du différé d'amortissement d'un an.

Décision n°2015-023 : Travaux renforcement conduite eau potable – Prêt caisse des Dépôts de 450 000€ - autorisation de signer le prêt

Décision n°2015-024 – Mise en séparatif du réseau d'assainissement – autorisation de signer le prêt de 550 000€

Décision n°2016-001 : Mise en séparatif du réseau d'assainissement et renforcement conduite eau potable – Prêt Caisse d'Epargne de 196 000 € autorisation de signer le prêt

N° 09	<u>Délibération n° 2016-009</u>	<b>Signature de la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour l'adhésion à la plateforme de dématérialisation</b>
-------	---------------------------------	---

Dans le cadre du processus de dématérialisation de la chaîne comptable et pour permettre le passage en « full démat », le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère

N° 10	<u>Délibération n° 2016-010</u>	<b>Signature de la Convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour bénéficier des services des archives itinérantes</b>
-------	---------------------------------	--

Afin de permettre le tri, l'épure et le classement des archives de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère afin de bénéficier des services des archivistes itinérants

N° 11	<u>Délibération n° 2016-011</u>	<b>Règlement du gymnase – Fixation du montant à rembourser en cas de détérioration d'un badge</b>
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** la modification du règlement du gymnase de la Commune afin de prévoir le cas de la détérioration d'un badge et **FIXE** ce montant à 20 €

N° 12	<u>Délibération n° 2015-012</u>	<b>TAP – Prestations de services versées par la CAF – Signature de la convention d'objectifs et de financement</b>
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Isère afin de percevoir l'aide financière « aide spécifique rythmes éducatifs »

N° 13	<u>Délibération n° 2015-013</u>	<b>Régime indemnitaire – Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires – Cadres d'emplois</b>
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **DECIDE** d'instituer le bénéfice des IHTS au niveau des cadres d'emplois afin d'ouvrir la possibilité de verser des IHTS aux agents quelque soit le grade détenu.

N° 14	<u>Délibération n° 2015-014</u>	<b>Modification du tableau des emplois</b>
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet et d'un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps non complet
- ✚ **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la Commune à compter du 02/02/2016

N° 15	<u>Délibération n° 2015-132</u>	<b>Convention relative à la participation financière de la Commune de Valencin aux charges de fonctionnement du CMS de Bourgoin Jallieu Avenant n°3</b>
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant 3 à la convention de 2012 fixant les modalités de participation financière de la Commune de Valencin aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin Jallieu (participation aux charges en fonction du nombre d'élèves de la Commune soit pour 2014/2015 : 158,10 €)

### Questions diverses

**Travaux de mise en sécurité de la RD 53 et travaux sur réseaux assainissement et eau potable :** M JULLIEN explique que dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la RD 53 et des travaux sur le réseau d'assainissement et d'eau potable, une déviation est à l'étude mais elle requière l'avis favorable des communes de Toussieu et St Pierre de Chandieu.

Montée En Débit : M SOULIER indique que la consultation auprès des entreprises va être lancée. Il précise que les travaux de génie civil devraient être limités dans la mesure où les fourreaux existants sont suffisants pour permettre le passage de la fibre.

### Levée de la séance 20h00

Le Maire, Robert PARISET